

COMPTE RENDU ANNUEL

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE

La commission du statut de l'arbitrage s'est réunie une première fois le 24 septembre 2022 pour étudier la situation des clubs à la date du 31 août 2022. Lors de cette première étude 28 clubs étaient en infraction, à savoir 5 clubs de D2, 5 clubs de D2, 4 clubs de D3 et 14 clubs de D4.

Les formations arbitres des mois d'octobre et février ont permis de faire diminuer légèrement ce nombre. Lors de sa réunion du 24 février 2023, la commission a comptabilisé 24 clubs en infraction se décomposant ainsi : 3 en D1, 5 en D2, 3 en D3 et 13 en D4.

Enfin à la mi-juin, la commission examinera la deuxième situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspond à chaque arbitre. La liste des clubs en infraction sera publiée au plus tard le 30 juin 2023.

Serge LIOGIER
Le Président